



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU PAYSANNAT

SHANGUGU



9011

✓ TRANSMIS copie pour information à
Monsieur le Préfet de et à SHANGUGU.

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

Charrue à secs
séjournant au
Congo-Beni.

*Préfet
H. G. G. G.*

A Monsieur l'Agronome
de et à
S H A N G U G U.

7/18/62

74854

d

Monsieur l'Agronome,

J'ai l'honneur de vous demander de me
faire parvenir par courrier prochain la corres-
pondance échangée entre Monsieur MATTHYS et Men-
sieur DUN CAN SMITH représentant des tracteurs
DAVID BROWN relative à la Charrue à secs séjournant
encore à la République du Congo en Territoire de
Beni.

LE CHEF DU SERVICE DE L'AGRONOMIE,
RWANZEGUSHIRA, A.

Rwanzegushira

DIENST DER TELEVERBINDINGEN

NUMERO Nummer	ORIGINE . Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
24/027	Kigali	30/25	3	1000	

Heure :
Uur :

Indications de service
taxées,
Betaalde dienstaanwij-
zingen

TÉLÉGRAMME

Telegram

--PREFECTURE

PREFET AGRI
SHANGUGU

Explications des abrévia-
tions admises pour les in-
dications de service ta-
xées :

Verklaring van de afkor-
tingen toegelaten voor de
betaalde dienstaanwijzin-
gen :

RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.
CR = Accusé de récep.
Kennissegeving van
ontvangst.
TC = Collationnement.
Te collationneren.

OFF TM2 CTA

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

NO 11/124503/AGRI RVT 197430 AGRI PRIERE FAIRE SAVOIR GENRE DOCUMENTS
ENPORTES PAR MATTHEYS STOP IMPOSSIBLE VENIR SHANGUGU ACTUELLEMENT
FULLSTOP
MINAGRI

Prefet

Agri

3/9/62

715

RUANDA-URUNDI

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
244/0396	KIGALI	38/36	28	0900	



Heure :
Uur :

Indications de service
taxées.
Betaalde dienstaanwij-
zingen

OFF=TM2=CTA=

TÉLÉGRAMME
Telegram

AGRI PREFECTURE SHANGUGU
PREFET SHANGUGU-

Explications des abrévia-
tions admises pour les in-
dications de service ta-
xées :
Verklaring van de afkor-
tingen toegelaten voor de
betaalde dienstaanwijzin-
gen :

RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
LT = Télégramme lettre.
Brieffelegram.
CR = Accusé de récep.
Kennissegeving van
ontvangst.
TC = Collationnement.
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

No 11/123527/AGRI RVT 1922/AGRI PRIERE ME FAIRE PARVENIR RAPPORT

TRIMESTRIEL REFEREZ VOUS NOTE MATTHYS FAITE LORS REMISE REPRISE

STOP RAPPORTS TRIMESTRES ECOULES EXISTENT CONSULTEZ LES ACHEVEZ

TAILLE FULLSTOP =

MINAGRI.-

De v. h. 11 /

rien nous envoie. Ch. de x. 1
in y. ag. 11 /

02 a 9



MINAGRI

KIGALI

NR127#XIGRI#NTX#XIXIXE6X

N°197430/AGRI RVT N°11/123627/AGRI PRIERE NOUS
ENVOYER RWANZEGUSHIRA ALOYS POUR INITIER MUGAMBIRA
AGRI PREFECTURE SHANGUGU ANCIEN AGRI PREFECTURE
AVOIR EMBARQUE TOUTES CORRESPONDANCE

PREFET SHANGUGU.-

r le Préfet
shangugu.



0209

Shangugu

12 juillet 1962

Agri

3 documents + remise solde

S/ couvert de Monsieur le Préfet de et à
SHANGUGU

pièces justificatives paiements
élèves-moniteurs 1^{re} session année 1960-61

A Monsieur le Directeur de l'O.C.I.R.U.

à
USUMBURA

J'ai l'honneur de vous adresser, en annexe à la présente, établie en 3 exemplaires, une pièce justificative des paiements faits en faveur des élèves-moniteurs qui ont suivi les cours durant la 1^{re} session, dirigée par Monsieur RENAUX et VAN MULDER.

Ces paiements portent sur l'indemnité journalière prévue pour la dite période.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma très sincère considération.

L'Agronome de Préfecture
MATTHYS Jean

Shangugu

10 mai 1962

/ Agri

votre lettre n° II/262/Agri
du 17/2/62

2

renseignements arachides

A Monsieur le Ministre de l'Agricul-
ture du Rwanda

à KIGALI

Sous couvert de Monsieur le Préfet
de et à SHANGUGU

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à votre lettre du
17 février dernier, dont l'objet et la référence sont repris en marge,
j'ai l'honneur de vous adresser, en annexe, le tableau demandé.
Ces renseignements m'ont été remis
par les Agronomes de Secteur.

L'Agronome de Préfecture

MATTHYS J.

Commune	Production depuis 1950- Tonnage annuel	Nombre de Pro- ducteurs	Production annuelle	Rendement Ha et superficie	Possibilité augmentation emblavures	Dégâts de rosette et cycle végéta- tif	Variété culti- vée	Mentalité des produc- teurs	
Nyamirundi	25 tonnes	6/7	1.800	20 à 25 T.	800 à 1000 kilo 35 Ha	Nyamavugo, Bu- nyangurube, Mukoma, Gafuba	Peu important 4 à 5 mois	Tiges étalées	Beaucoup intéressés
SHANGI	20 tonnes	3/5, 1 500	18 à 20 T.	800 kg 18 à 20 Ha	Nyamugali, Gasharu, et Mu- gera.	Idem	Tiges étalées	Beaucoup intéressés	
BIGUZI	15 tonnes	4/7, 1. 200	10 à 15 T.	700K/ Ha 24 Ha	Bugungu, Ruga- ragara, Mwito, Kibumba.	Moins de dégâts 4 à 5 mois	Tiges étalées	Intéressés	
Mibirizi	3 à 5 tonnes	1/3, 700	5 à 10 T.	600kg/Ha 10 à 15 Ha	Kabaga, Muki- mbagiro, Nya- byunyu.	4 1/2 à 5 1/2 mois Dégâts peu import.	Tiges étalées	Intéressés	
Nkombo	15 à 20 tonnes	3/4, ou 750	15 à 20 T.	1800 à 1000 kg/ha	-	4 à 5 mois peu de dégâts	Tiges étalées	Intéressés	
Nkanka	1/2 à 3/4 tonne	120	2 à 5 T.	700kg/ha 3 à 5 Ha	Muhari, Nkanka Rwahi.	Idem	"	"	
BUTARE	1/4, 800	1/4, 800	18,500 T.	17 tonnes par 24 Ha	Ruhoko, Nyenzi, Butambano.	Dégâts peu impor- tants; 5 1/2 mois	"	Assez intéressés	
Bugarama	-	1/4 ou 300	6,300 T.	7 T./9Ha	Muhehwe, Giti Bugarama.	Peu dégâts; 4 1/2 mois	Tiges étalées et dressées.	Beaucoup intéressés.	
Nyakabuye	-	2/5 ou 1000	21 tonnes	22 T./30Ha	Nyakabuye, Nyamuhembe, Gitambi.	Peu dégâts 5 mois	Tiges étalées.	Beaucoup intéressés.	
Busozo	-	3/4 ou 1 500	31,5 tonnes	30 T/45ha	Mwegera, Gaho- re, Kizura.	Idem	Tiges étalées	"	
Mwezi	-	1/3 ou 700	14,7 tonnes	15T/21 Ha	Rubona, Mwezi, Karengera, Ruhabwa.	Peu de dégâts 5 mois.	Tiges étalées	Assez intéressés.	

Compagnie	Production depuis 1950 Tonnage annuel	Nombre de producteurs	Production annuelle	Rdt/Ha et superficie	Possibilité d'augmenter les emblavures	Dégâts de rosette et cyclo- le végétatif	Variété cultivée	Mentalité des producteurs.
						Très peu		
Nyamashoke	30 tonnes	1/3 ou 650	30 à 40 T.	650kg/ha 12,50 Ha	Rutambara Nyamashoke Mubumbano, Ishara.	6 à 7 mois	Tiges é- talées	Beaucoup intéressés
Nyakabigwe	15 tonnes	1/6 ou 100	3 à 5 T.	650kg/ha 2 Ha	Impossible	Idem	Idem	Intéressés
Muramba	110 tonnes	1/5 ou 200	5 à 15 T.	600kg/Ha 3,5Ha	Rumamfu, Muramba, Ma- iba.	Dégâts impor- tants 16 à 7 mois	Idem	Pas intéressés
Buhoro	8 tonnes	1/4 ou 200	5 à 10 T.	600kg/ha 1/4 Ha	Kagunga, Buhoro, Kim- bundu.	Peu de rosette 6 à 7 mois	Idem	Beaucoup intéressés.

Shangugu

14 mai 1962

17/ Agri

votre lettre n° 62/607/E255/cpté

facture n° 1082-39
du 8/2/62A Monsieur le Directeur de la Station
I N E A CA
RUBONA✓ Sous couvert de Monsieur le Préfet de et
à SHANGUGU

Monsieur le Directeur,

Me référant à votre lettre du 7 mai cou-
rant dont l'objet est cité en marge, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
me communiquer de quoi il s'agit. Je n'ai guère souvenir d'avoir reçu une facture.
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma sincère considération.

L'Agripréfecture
MATTHEYS J.

Agri-Personnel

A Monsieur le Directeur de l'O.C.I.R.U.

A

USUMBURApaiement salaire
sentinelle maison TIOSous couvert de Monsieur le Préfet de et à
SHANGOU

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé USUMBURA, sentinelle de la maison OCIRU à SHIT, serait désireux de toucher son salaire pour les 4 premiers mois de l'année 1962.

En effet, le précité assure encore actuellement la garde de cette habitation et n'a pas été payé pour cette dite période.

Je vous signale, à toutes fins utiles, que l'intéressé touchait :

1. un salaire journalier de 13 frs pour la période du 1 janvier au 30 juin 1961

2. un salaire de 15 frs (journalier) pour la période du 1 juillet au 31 décembre 1961.

D'autre part, les montants des salaires payés durant cet exercice, étaient basés sur ceux calculés en 1961 par Monsieur RENAUX et modifiés durant la période du second semestre 1961, à savoir une augmentation de 2 frs par jour (salaires minimum légal : taux Gouvernement)

Je présume, vu la stabilité dans son service, qu'une révision de son salaire s'impose. A cette fin, je vous donne ci-dessous, tous les renseignements relatifs à l'identité de l'intéressé :

Nom : NUBANA
Prénoms : -
Lieu et date de naissance : WITO, 1933
Le père : Ngasigwa
Nom de la mère : Nyiramagori
Nom de la femme : Nyiragasigwa (monogame)
Nom des enfants : Ngaboyihgwami : garçon né en 1960
Ntantusa : " " " " 1961

Interrogé, l'intéressé nous déclare avoir été engagé au mois de juillet 1960, par Monsieur RENAUX.

Vu le retard apporté dans la transmission de cette correspondance et vu la demande de ses appointements de l'intéressé, je vous prie infiniment gré de me faire parvenir, au plus tôt, un mandat postal.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.

L'Agronome de Préfecture

MATTHYS Jean